

LANCY, PLAN-LES-OUATES
 Plan directeur de quartier
 LA CHAPELLE - LES SCIERS



Adopté par le Conseil Municipal de Lancy le : 31 mai 2007
 Adopté par le Conseil Municipal de Plan-les-Ouates le : 24 avril 2007
 Approuvé par le Conseil d'Etat le : 27 juin 2007

Echelle: 1/2000	Dessin / Mandataire: Fischer & Montavon Architectes - urbanistes SA Grandson	Secteur/Sous-Secteur: 28/00.06, 33/00.04, 33/00.05, 33/00.06	Plan No	Indice
Date: 05.05.03 / NM 05.08.03 / PV 29.03.04 / NM 17.01.07 / AP 22.05.07 / GGR	DeLaMa Sari Urbanisme et aménagement du territoire Carouge	Archives internes: SPDC 43 CDU 711.14	29298	D
			529 - 543	

- Légende :**
- Réseau vert**
- Pénétrante naturelle (bois / prairie) : milieux naturels et continuités à renforcer.
 - Cours d'eau.
 - Milieu humide : étang à préserver ou à renaturer.
 - Armature boisée existante : forêt ou cordon boisé compact à haute valeur paysagère.
 - Armature boisée à créer
 - Alignement d'arbres : allée ou verger composé de feuillus ou de fruitiers à haute tige.
 - Mail (existant / à créer) : espace linéaire de promenade caractérisé par une double rangée d'arbres.
 - Arborisation en bouquet : massifs ou arbres isolés implantés de manière irrégulière.
 - Coulée verte : bande paysagère semi-naturelle, intégrant l'écoulement des eaux claires.
 - Aire de rétention : dépression retenant temporairement les eaux pluviales. (localisation indicative)
 - Parc public : espace vert, plus ou moins arborisé.
 - Jardin privatif : front de jardins privés en périphérie du quartier.
 - Jardins familiaux et espace de détente
 - Espace agricole de transition : fonctions de production, de détente, paysagère et écologique.
 - Aménagement paysager aux abords de l'autoroute
 - Plantages possibles (implantation indicative).
 - Cadastre forestier
- Espaces publics**
- Aménagement minéral : public, place ou rue
 - Aménagement de verdure : espace public ou semi public, aire de jeu, promenade, dégagement visuel.
 - Vue : dégagement visuel large ou répété vers le paysage proche et lointain.
 - Perception visuelle : ouverture étroite ou échappée vers l'intérieur du quartier.
 - Equipement public ou autre : programme
 - Eplanade : public
 - Espace de l'école
- Déplacements**
- Station RER : à relier aux autres TC (transports collectifs), au réseau piétonnier et au P+R.
 - Noeud TC : pôle d'échange du Bachet.
 - Liaison TC : tram.
 - Liaison TC à renforcer : desserte du quartier à fréquence urbaine, avec arrêt de bus (indicatef).
 - Autoroute : liaison pour longues distances et contournement d'agglomération.
 - Route collectrice existante : réseau routier principal.
 - Jonction autoroutière complémentaire et accès (tracé indicatef).
 - Tracé indicatef d'une éventuelle liaison routière et cyclable
 - Route collectrice à requalifier afin de valoriser l'espace public.
 - Carrefour à aménager : à adapter ou à créer.
 - Rue de desserte : distribution principale de quartier à trafic modéré, stationnement visiteurs.
 - Accès motorisé : localisation indicative de l'accès motorisé au bâti, sans stationnement.
 - Parking collectif enterré avec accès (localisation indicative).
 - Parking collectif en surface.
 - Parc-relais : lié au pôle d'échanges du Bachet (implantation indicative).
 - Liaison mixte piétonne et cyclable : à créer ou aménager.
 - Liaison piétonne principale : liaison interquartier existante ou à créer.
 - Liaison piétonne secondaire : interne au quartier.
 - Passerelle : à créer pour piétons et cycles.
 - Ecran de protection sonore
- Constructions**
- Aire d'évolution des constructions : logement collectif ou activités compatibles.
 - Mixité à favoriser : logement / activités / équipement de quartier en rapport avec les espaces publics.
 - Aire pour équipement scolaire : à intégrer au réseau d'espaces publics attenants.
 - Aire pour équipements publics : dans espace vert.
 - Equipement public : équipement communal ou de quartier existant ou à créer.
 - Immeuble : de logement ou activités (implantation illustrative).
 - Nombre de niveaux (indicatef).
 - Front bâti : alignement des façades.
 - Bâtiment à conserver : patrimoine bâti à préserver.
 - Construction existante.
 - Construction projetée ou en cours (plans localisés voisins).

